ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA COMMUNICATION

Communiqué de presse commun

Rencontre entre le Conseil d'Etat neuchâtelois et le Gouvernement jurassien autour des collaborations

La chancellerie d'Etat communique:

Dans le cadre des traditionnelles rencontres annuelles, le Conseil d'Etat neuchâtelois a accueilli, lundi 17 novembre 2008 en fin de journée à Neuchâtel, son homologue jurassien, emmené par sa présidente Mme Elisabeth Baume-Schneider. Cette rencontre a permis aux deux gouvernements de discuter et d'examiner les différents sujets d'actualité tant au niveau cantonal, intercantonal que fédéral et tout particulièrement d'initier une réflexion autour de plusieurs collaborations qui pourraient être mises en place entre les deux cantons. Les deux gouvernements ont déjà fixé une nouvelle rencontre qui se tiendra en terre jurassienne en septembre 2009.

Les gouvernements jurassien et neuchâtelois ont notamment abordé la question de l'organisation future de la HE-Arc et du projet Arc Europe. Les deux exécutifs ont relevé que pour la région de l'Arc jurassien, la localisation de cette école sur Neuchâtel et son ouverture sur la France constituent deux éléments fondamentaux de sa légitimité.

Evolution économique et politique de la main-d'œuvre frontalière

Le Canton du Jura a souligné la forte augmentation de la main-d'œuvre frontalière, qui a doublé, passant de 3.000 personnes début 2000 à près de 6.000 aujourd'hui. L'évolution frontalière n'est plus seulement liée à la conjoncture mais devient un appoint structurel. Une progression du travail intérimaire avec les frontaliers a également été constatée. Le Canton du Jura a en outre informé de sa volonté de faire campagne en faveur de la votation du 8 février 2009 relative à la reconduction et l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne.

Le gouvernement cantonal neuchâtelois fait des constats quasi identiques sur le territoire neuchâtelois. Après une constante augmentation des frontaliers ces dernières années, une diminution est constatée, avec un nombre de frontaliers légèrement en dessous de la barre des 8.000. Le Conseil d'Etat neuchâtelois est également attentif à la question des agences de placement, cela afin d'éviter que certaines d'entre elles ne travaillent que sur le territoire français. Enfin, le Canton de Neuchâtel a relevé qu'il fera aussi campagne pour la votation de février 2009, dont l'enjeu est capital. Il a d'ailleurs déposé un rapport d'information au Grand Conseil sur cet objet.

CH-2001 NEUCHÂTEL CHATEAU
TÉL. 032 889 40 39 FAX 032 889 60 07 CORINNE.TSCHANZ@NE.CH WWW.NE.CH

Collaboration dans les domaines de la police et informatique

Dans le domaine de la police, les deux gouvernements ont évoqué notamment la question de la formation des aspirants de police. Le Jura a confirmé sa volonté de continuer à former ses aspirants à l'Ecole romande des aspirants de police (ERAP) de Colombier.

L'exécutif cantonal neuchâtelois a également évoqué la question des centrales d'alarme et demandé à son homologue jurassien d'examiner une collaboration possible. Le Jura s'est dit tout à fait ouvert à examiner la question, relevant que le Jura aura bientôt un système identique à celui de Neuchâtel et qu'il regroupera prochainement le 144 pour le Jura et le Jura bernois.

Sur le plan informatique, en 2007, le Canton du Jura a signé avec le Canton de Neuchâtel une convention concernant le Système d'information du territoire neuchâtelois (SITN). Le Jura a informé Neuchâtel de son souhait d'élargir cette collaboration à d'autres domaines, ce dont Neuchâtel s'est réjoui.

Protection des données : mission commune Jura-Neuchâtel

La commission cantonale de protection des données jurassienne nécessitant des moyens supplémentaires, le Gouvernement jurassien a demandé s'il était possible d'envisager une mission commune avec Neuchâtel dès lors que les deux lois cantonales sont assez proches. L'exécutif cantonal neuchâtelois s'est dit ouvert et une étude conjointe sera menée pour une éventuelle structure partagée.

Autres collaborations possibles

Le Canton du Jura a émis le souhait d'envisager une collaboration possible avec son homologue neuchâtelois concernant la formation des apprentis-bûcherons dès lors que les effectifs de formation sont bas. Des cours interentreprises sont donc à envisager entre les deux cantons.

Le Canton de Neuchâtel étant particulièrement bien équipé, le Jura a émis le désir de lui confier le contrôle en matière de la haute surveillance des polluants atmosphériques de l'assainissement de la décharge de Bonfol. Bonfol, ce sont 115.000 tonnes de déchets et un coût d'assainissement estimé à environ 300 millions de francs. Le Conseil d'Etat neuchâtelois a proposé une rencontre entre les services compétents des deux autorités pour évaluer ce que cela exige et voir dans quelle mesure des tâches actuellement effectuées par le Canton de Neuchâtel pourraient être effectuées en contre-partie par le Jura.

Concernant le laboratoire cantonal, le Canton du Jura a évoqué la possibilité d'imaginer une collaboration plus étroite avec Neuchâtel sur les volets alimentaire et de la protection de l'environnement. Son homologue neuchâtelois s'est dit ouvert à un examen de possibilité de collaboration, notant que le chimiste cantonal neuchâtelois collabore déjà avec les cantons de Vaud, Genève et en partie Fribourg et que cela fonctionne à totale satisfaction.

Neuchâtel, le 21 novembre 2008